

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)**

- 08-13012 / 102095  
Lombard Odier Darier Hentsch & Cie, 1213 Petit-Lancy  
centre informatique  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
8 H  
18.12.2008–31.12.2011 (Renouvellement)
- 08-13015 / 100964  
Eckart Suisse SA, 1963 Vétroz  
tout le secteur fabrication  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
24 H  
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement/modification)
- 08-13029 / 111326  
BIOMILL SA, 1523 Granges-Marnand  
production petfood (aliment pour animaux)  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
9 H  
01.01.2009–31.12.2011 (Nouveau permis)

### **Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)**

- 08-13016 / 101598  
Manufacture de boîtes de montres MRP SA, 2942 Alle  
étampage, usinage CNC, polissage  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
45 H  
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement/modification)
- 08-13017 / 100290  
FAG S.A., 1580 Avenches  
centre d'usinage FMS «Clock MCM»  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
5 H  
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement)
- 08-13018 / 100290  
FAG S.A., 1580 Avenches  
fabrication mécanique (usinage)  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
9 H  
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement/modification)

**Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet)  
(art. 14 et 15 (OLT 1))**

- 08-13013 / 101941  
Ciments Vigier SA, 2603 Péry  
service de maintenance ateliers: mécanique, électrique et magasin  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
1 H  
01.01.2009–31.12.2011 (Nouveau permis)
- 08-13014 / 110480  
SAXO BANK (SWITZERLAND) SA, 1207 Genève  
service de maintenance Informatique et Infrastructure  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
1 H  
01.11.2008–31.10.2011 (Nouveau permis)

**Permis de travail en continu atypique (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)**

- 08-13041 / 100668  
B. Braun Medical SA, 1023 Crissier  
département Maintenance  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
12 H  
01.04.2008–31.03.2011 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

*Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

– 08-12918 / 111462

Addax Petroleum Services LTD Geneva Branch, 1206 Genève  
secteurs opération, et exploitation: support international de 1<sup>er</sup> / 2<sup>e</sup> niveau pour  
leurs équipes de forage et de production de pétrole et de gaz  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
10 H, 2 F  
01.11.2008–31.10.2011 (Nouveau permis)

### Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (art. 14 et 15 OLT 1)

– 08-12917 / 111462

Addax Petroleum Services LTD Geneva Branch, 1206 Genève  
secteur informatique: intervention lors de problèmes techniques sur leurs  
réseaux / applications.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
3 H  
01.11.2008–31.10.2011 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

### *Voies de droit*

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

11 novembre 2008

Secrétariat d'Etat à l'économie:  
Direction du travail